



**BUREAU OUVERT : du lundi au vendredi de 14h à 18h30 – mardi et jeudi de 10h à 11h30 –
Samedi de 09h à 12h30**

Permis remorque BE

Permis qui permet la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule de la catégorie B et d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kilogrammes et inférieur à 3500 kg, et dont la somme des deux PTAC (véhicule tracteur et véhicule remorque) est supérieur à 4250 kilogrammes

La validation des acquis s'obtient par la réussite des épreuves d'examens organisées par la préfecture.

Pour la pratique : examen plateau et examen circulation.

Permis BE sera inscrit sur le nouveau permis

Le code est à repasser si le dernier permis obtenu à plus de 5 ans.

Forfait CODE + CONDUITE 8h (HT 587,50€)– TTC 705€

Comprenant :

- 4 heures de formation plateau,
- 4 heures de formation en circulation,
- 1 frais accompagnement à l'examen de conduite,
- 1 livret d'apprentissage,
- 1 livre de code spécial BE pour la révision des fiches d'examen.
- Un accès code en ligne Pass Rousseau (6 mois)

Le jour de la réservation de la date d'examen du code, vous devrez vous acquitter d'une redevance code de 30€ auprès de l'organisme concerné.

Forfait CONDUITE 8h (HT 500€)– TTC 600€

Comprenant :

- 4 heures de formation plateau,
- 4 heures de formation en circulation,
- 1 frais accompagnement à l'examen de conduite,
- 1 livret d'apprentissage,
- 1 livre de code spécial BE pour la révision des fiches d'examen.

Pièces à fournir :

- E-photo par 4
- Copie et original du permis de conduire
- Copie et original de la carte d'identité en cours de validité
- 1 enveloppe suivi 50g
- JDC ou la convocation pour les moins de 25 ans
- Justificatif de domicile de moins de 5 mois



Tarif à l'unité :

- Heure de conduite supplémentaire : 48 €
- Frais d'accompagnement examen plateau/route supplémentaire : 72€
- Livre de code : 12 €
- Pass Rousseau (code par internet) : 45 € TTC (37.50€ HT)



Véhicules utilisés pour la formation : un Scénic d'un PTAC de 2 tonnes et une remorque d'un PTAC de 2.4 tonnes.
Pour les formations professionnelles, la constitution du dossier de prise en charge est réalisé par l'auto école.